

## Règlement intérieur des formations de TOUMBACK PROD

### Article 1 : Objet

Le présent règlement s'applique à tous les stagiaires pour toute la durée de la formation suivie.

### Article 2 : Discipline

Il est formellement interdit aux stagiaires :

- D'introduire des boissons alcoolisées dans les locaux de l'organisme ;
- De se présenter aux formations en état d'ébriété ;
- D'emporter ou modifier les supports de formation sans autorisation expresse de la personne en charge de l'action de formation.

Il est demandé aux stagiaires de :

- Venir en tenue ample et décontractée
- Amener des chaussures de studio de danse (baskets propres)
- Prévoir une bouteille d'eau
- Un tapis de yoga
- Prévoir de prendre des notes

L'enregistrement vidéo est autorisé sous condition d'autorisation formulée expressément par les personnes filmées. Aucune vidéo de Stéphane Grosjean n'est autorisée. Les enregistrements doivent rester dans un cadre privé.

Eteindre ou mettre en silence, les téléphones pendant les séances.

### Article 3 : Sanctions

Tout manquement au présent règlement intérieur, et tout agissement considéré comme fautif par TOUMBACK PROD pourra, en fonction de sa nature et de sa gravité, faire l'objet de l'une ou l'autre des sanctions ci-après par ordre croissant d'importance :

- Avertissement écrit par l'organisme de formation ;
- Exclusion définitive de la formation.

### Article 4 : Hygiène et sécurité

La prévention des risques d'accidents et de maladies est impérative et exige de chacun le respect total de toutes les prescriptions applicables en matière d'hygiène et de sécurité. À cet effet, les consignes générales et particulières de sécurité en vigueur dans l'organisme doivent être strictement respectées sous peine de sanctions disciplinaires.

Lorsque la formation se déroule dans un autre lieu, les consignes générales et particulières de sécurité applicables sont celles du lieu d'accueil des formations.

Le règlement intérieur spécifique au lieu est mis à la disposition des participants à la session de formation.

### Article 5 : Diffusion et reconnaissance du règlement intérieur

Le présent règlement intérieur est mis à disposition des stagiaires avant le début des formations et fait partie intégrante de la Convention.